santésuisse
Bildung | Formation

Liste des moyens auxiliaires/effets personnels autorisés pour les candidats aux examens

Spécialiste en assurance-maladie avec brevet fédéral

Examen professionnel selon le règlement d'examen 2016

Les moyens auxiliaires/effets personnels suivants sont autorisés pendant les examens écrits:

- Annuaire de l'assurance-maladie et accidents suisse de santésuisse (édition 2025)
  - L'annuaire peut être muni d'onglets et des surligneurs de toutes les couleurs peuvent être utilisés pour le marquage. Dans les textes de loi, des renvois à d'autres lois ou ordonnances sont autorisés.
  - Il est interdit de coller des photocopies ou des pages supplémentaires dans l'annuaire. Si des textes de loi sont nécessaires, qui ne figurent pas ou pas encore dans l'annuaire, ils sont cités dans la question.
- Calculatrice de poche simple sans mémoire de texte
- Stylos bille ou à encre non effaçables, couleur bleue ou noire. L'utilisation de **crayons de papier** pour répondre aux questions d'examen écrites est proscrite.
- Surligneur et marque-pages de couleur (mini-Post it)
- Règle
- Boisson sans alcool
- Pastilles de sucre de raisin
- Mouchoirs en papier
- Masques de protection, désinfectant pour les mains
- Médicaments nécessaires

La liste est exhaustive.

Veillez à apporter le matériel d'écriture requis et les moyens auxiliaires/effets personnels autorisés.

L'utilisation de moyens non autorisés peut donner lieu à des sanctions (exclusion possible).

La direction des examens

Soleure, en octobre 2025